

Il appuyait de plus sa thèse sur les opinions de légistes anglais, entrelardée d'accusations contre les catholiques. Voici le tout :

“ Je ne vois aucune objection légale à l'éligibilité d'un Juif qui a été élu et siége dans la Chambre d'Assemblée, après avoir pris les serments requis.

“ V. GIBBS, Procureur Général.

“ Londres, 24 septembre 1807.”

“ Je considère que le droit de M. E. Hart à être élu et siéger comme membre de la Chambre est le même que celui d'aucun représentant.

“ J. REID.

“ Montréal, 20 avril 1807.”

“ Cette motion, ajoutait-il, est donc une innovation dangereuse en contravention avec les excellents statuts du parlement, en force dans cette province ; elle est nullement fondée et ne repose sur aucun précédent de l'histoire, de la loi ou des coutumes parlementaires ; car il n'y a rien qui puisse autoriser les catholiques de renverser par une simple motion les droits d'une secte, plus favorisés qu'eux-mêmes par la nation anglaise. Est-ce que notre digne Gouverneur permettra que l'assemblée dépouille le Conseil Législatif, le Roi, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes de leur droit d'immixtion dans de telles lois ? M. Hart a été légalement élu, il a prêté le serment légal, il est membre légalement pour toutes fins et ne peut être privé de son siège, à moins d'empêchements légaux. Si l'Assemblée se sent déshonorée par la présence d'un Juif canadien ; si les catholiques veulent enlever aux Juifs un droit naturel, qu'ils le disent franchement par un bill et non par une motion lâchement sévère. Pourquoi ne s'est-on pas servi de cette puissante médecine pour expulser les Juges ? Que les catholiques se rappellent qu'ils fabriquent des verges avec lesquelles on pourrait finalement les fouetter. On m'a informé qu'on a parlé dans la Chambre des superstitions religieuses de M. Hart ; ses superstitions cependant ne se rattachent pas à l'idolâtrie et ne le poussent pas à élever des images en bois sur la voie publique, et ces messieurs oublient qu'ils nourrissent des superstitions beaucoup plus grossières et coupables. *Cinq millions de victimes innocentes dans l'Amérique du Sud ont été immolées à la frénésie, monocale.*¹ Le dictateur tyrannique actuel de la France, voulant rétablir par tous les moyens possibles son commerce et ses finances délabrées,

¹ Cet écrivain eût été plus en peine de prouver que d'énoncer une accusation aussi ridicule et démentie par tous les faits connus de l'histoire.